



Société
d'habitation

Québec

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

1 **1** **1**
VILLE + SHQ + PROPRIO
3 **3** **3**

Recevez une subvention pouvant aller jusqu'à
pour vos travaux de rénovation résidentielle

20 000\$

Coûts minimum des travaux : 5000\$ - Réalisés par un entrepreneur détenant une licence valide de la RBQ.

Pour vérifier l'admissibilité de vos travaux et déposer une demande,
contactez Keven Gagnon, superviseur aux permis et aux inspections :

418 248-3361, poste 2043 | keven.gagnon@ville.montmagny.qc.ca

FAITES VITE!
ENVELOPPE LIMITÉE

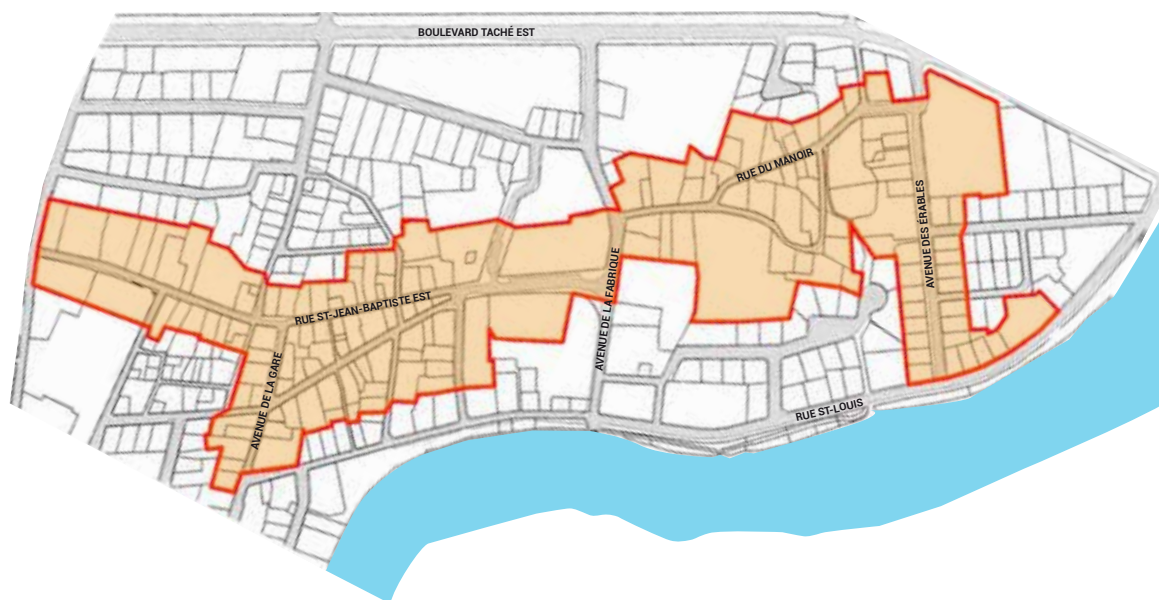
**PREMIER ARRIVÉ,
PREMIER SERVI!**

**Date limite pour le
dépôt des projets**

15 MARS 2020

Fin des travaux au plus tard
le 15 décembre 2020.

ZONE ADMISSIBLE | BÂTIMENTS VISÉS PAR LE PIIA CENTRE-VILLE



Ce programme a pour but de stimuler la revitalisation de certains secteurs de la ville de Montmagny pour en favoriser la mise en valeur.

Seuls les bâtiments compris dans le secteur identifié sont admissibles au programme.

La subvention s'applique aux travaux réalisés sur les bâtiments résidentiels ou sur la partie résidentielle d'un bâtiment à usages mixtes, au prorata de la superficie de plancher occupée par la fonction résidentielle.

L'information contenue dans ce document est une synthèse informative. Référez-vous au règlement pour connaître toutes les modalités d'application du programme et valider votre admissibilité.